

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 399 portant révocation d'un surveillant indigène des Travaux Publics et expulsion de trois arabes résidant à Djibouti.

n° 399

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
7 novembre 1914

Numéro JO
n° 217 du 30/11/1914

Date du numéro
30 novembre 1914

VISAS

Le Gouverneur p. i. de la Côte Française des Somalis et dépendances

Vu l'ordonnance organique du 18 Septembre du 18 Juin 1884

Vu l'arrêté N° 305 du 5 Août 191 déclarant l'état de siège dans la Colonie

Vu les rapports du 6 Octobre 1914 de M. le Commandant de la Défense et de M. le Commissaire de Police: Vu la décision N°375 du 19 Octobre 1914, chargeant M. Thomas, Brigadier des Douanes, de procéder à une enquête administrative sur les menées de certains indigènes: Vu le rapport établi à la date du 2 Novembre 1914 par M. Thomas: Considérant qu'il appert de ce document que les sieurs Abdallah Mohamed Kassim, dit Abdallah Karani, Saïd Salem Saïd et Mustapha Bayoumi ont pris une part prépondérante dans l'organisation de réunions où, à l'occasion des événements de guerre, se poursuivait une œuvre de dénigrement vis-à-vis de la France et de son Gouvernement, que les Arabes sus-désignés s'étaient constitués les meneurs d'un élan qui visait à détourner, à son profit, les indigènes de leurs sentiments d'attachement et de fidélité envers notre pays; Qu'il importe de couper court, d'une façon radicale, à ces menées de nature à troubler la sécurité et l'ordre publics;

Article 1er

Le nommé Abdallah Mohamed Kassim, dit Abdallah Karani, est révoqué de ses fonctions de Surveillant des Travaux Publics à compter de ce jour.

Article 2

Les nommés Abdallah Mohamed Kassim, dit Abdallah Karani, Saïd Salem Saïd et Mustapha Bavoumi sont expulsés du territoire de la Colonie.

Art.3

Le présent arrêté sera immédiatement exécutoire. Art. 4 – M, le Commissaire de Police est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera enregistré, communiqué partout où besoin sera et publié au Journal Officiel de la Colonie.

Fernand Deltel